



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019/JUIL/090	OBJET :
Date du conseil municipal 01/07/2019	APPEL A PROJET FONDS PUBLIC ET TERRITOIRE « ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS OU LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
Date de la convocation 24/06/2019	
Date de l'affichage 08/07/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 24 juin 2019.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Michel VEUX, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Stéphanie SCHUT, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Medhi BENSALÉM
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Danièle BOUDET représentée par Anne-Marie OLAS
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Stéphanie SCHUT
- Monique DEVILAINE représentée par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Roger CIPRES est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20190704-2019-JUIL-090-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération du Conseil municipal n°2019/JANV/008 en date du 28 janvier 2019 relative à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour la mise en place d'une aide financière « Fonds publics et territoires » - Axe 1 : Handicap Jeunesse année 2018,

CONSIDERANT l'appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne relatif à accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) ou les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'année 2019,

CONSIDERANT la finalité du projet de la municipalité de Nangis visant à réduire les inégalités tant en ce qui concerne le niveau de service rendu que la nature des réponses mises en œuvre sur le territoire, notamment sur le handicap,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

APPROUVE la participation de la ville de Nangis à l'appel à projet « Fonds public et territoire – Axe 1 – Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services d'accueil de droit commun » de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne afin de soutenir et favoriser les structures du territoire dans l'accueil des enfants porteurs d'handicap.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjointe en charge de l'Éducation, à signer l'appel à projet et toutes les pièces y afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 2 juillet 2019

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20190704-2019-JUIL-090-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019